



Appel à candidatures chargé.e du suivi de l'évaluation de la charte

Statut

Poste de catégorie A à temps complet à pourvoir à compter de l'été 2024 (au plus tard au 01/09/2024)
Contrat à durée déterminée jusqu'à la fin d'année (avec possibilité de prolongation début 2025).

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes (PNC) couvre près de 3 000 km² avec un « cœur » protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface (secteur arrêté par décret dans lequel une réglementation spécifique s'applique) et une aire d'adhésion correspondant à une zone de solidarité avec le cœur pour les deux-tiers restants. Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en 2018 en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) doit assurer trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser.

La charte du PNC, approuvée par décret du 8 novembre 2013, définit un projet de territoire à 15 ans construit collectivement pour faire vivre ce quadruple classement tout en répondant aux aspirations des acteurs locaux et en prenant en compte les 3 missions d'un parc national. 115 communes (sur 131) ont choisi d'adhérer à ce projet de territoire et se sont engagées à contribuer à l'atteinte des objectifs de la charte avec l'appui du Parc en signant une convention d'application pluri-annuelle

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme...) et les intérêts naturalistes.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de chargé.e du suivi de l'évaluation de la charte est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur-adjoint.

Missions

Descriptif des missions :

Le.la chargé.e de suivi se verra confier 2 missions :

- le suivi de la mise en œuvre de la charte du Parc national des Cévennes (PNC) et son évaluation intermédiaire (cette mission pourrait représenter environ 80% du temps)
- ainsi que l'accompagnement des agents dans l'utilisation du logiciel EVA pour le suivi des projets et activités (environ 20%)

1- La charte du PNC est le projet de territoire qui a été co-construit avec les acteurs du territoire pour une durée de 15 ans validé par décret en novembre 2013. Sur la base d'un diagnostic territorial, elle définit les enjeux, objectifs et engagements des signataires pour la gestion réglementaire du cœur et le développement durable de l'aire d'adhésion sur des thématiques liées aux patrimoines, aux milieux naturels ou aux activités humaines. Il convient aujourd'hui de fournir aux instances de gouvernance du PNC les éléments permettant de dresser un bilan des actions réalisées et d'échanger sur les suites à donner pour répondre aux attentes de ce projet.

Pour ce faire, une équipe-projet a été constituée au sein de l'EP PNC et une méthode est en construction pour mener cette évaluation intermédiaire et préparer l'évaluation finale qui sera réalisée en 2025 par un cabinet externe. Le.la chargé.e du suivi de l'évaluation devra finaliser l'évaluation intermédiaire et préparer l'évaluation finale dans le cadre de la démarche en cours qui reposera sur une petite quinzaine de questions évaluatives identifiées dans la charte pour lesquelles des indicateurs permettant d'apporter des éléments de réponse ont été renseignés (une analyse a été produite par les équipes du PNC pour chacune des questions évaluatives).

Le.la chargé.e du **suivi de l'évaluation** devra :

- finaliser les analyses produites pour chacune des questions évaluatives retenues,
- préparer une synthèse globale de l'ensemble de ces analyses,
- animer le travail de l'équipe-projet interne de l'EP PNC,
- réaliser une analyse générale des résultats pour engager une réflexion sur les actions menées en lien avec les objectifs de la charte,
- et préparer le lancement de la démarche d'évaluation finale (rédaction du cahier des charges, analyse des réponses, ...).

2- De même, le.la chargé.e du suivi de l'évaluation devra **accompagner l'utilisation interne de l'outil EVA** (outil de gestion de projet interne aux parcs naturels pour le suivi des temps agent.e.s, des budgets et des projets des établissements) par les agent.e.s du PNC.

Cet outil est utilisé actuellement par les agent.e.s pour l'enregistrement des temps passés, mais sans réelle valorisation des informations renseignées. EVA est un outil incontournable pour alimenter certains indicateurs, il constitue donc un premier niveau dans l'évaluation de la charte et dans l'analyse des actions menées par l'établissement.

L'objectif sera de participer à la mise à jour des fiches projets, l'identification des besoins et attendus en terme de restitution des données ainsi qu'à l'utilisation des extractions de données.

Des déplacements sont possibles sur l'ensemble du Parc national, principalement sur la Lozère et le Gard. Pour cela le.la chargé.e de suivi pourra utiliser des véhicules du pool de Florac dans la limite de leur disponibilité.

Compétences

- expérience en évaluation des politiques publiques,
- une connaissance sur le fonctionnement des parcs naturels et notamment des parcs nationaux serait un atout appréciable pour cette mission,
- connaissances en suivi de projets (travail en mode projet) et animation de réseaux,
- intérêt et expérience pour le travail en équipe,
- bonnes qualités rédactionnelles,
- goût du contact et aisance relationnelle,
- sens de l'organisation et capacités d'autonomie,
- maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique et pratique des outils de reporting,
- la connaissance du logiciel EVA utilisé dans les parcs naturels serait un plus,
- capacités d'analyse et esprit de synthèse.

Diplômes, expérience et niveau de formation

- formation universitaire en évaluation des politiques publiques ou équivalent (minimum BAC+3),
- expérience en animation de réseau et expérience sur le travail en mode projet,
- permis de conduire B.

Modalités administratives

Les candidat.e.s adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae, **pour le 30 juin 2024 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à : candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de M le Directeur,

Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidat.e.s se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidat.e.s sélectionné.e.s pour les auditionner début juillet 2024.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Rémy CHEVENNEMENT, directeur-adjoint

06.79.91.80.80

remy.chevennement@cevennes-parcnational.fr